

**L'APPLICATION
DES TITRES PAYABLES SUR INTERNET
PAYFIP**

Libellé de la collectivité	COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE
SIRET de la collectivité	200 094 332 00018
Adresse de la collectivité	PLACE DU QUARTIER BLANC 67000 STRASBOURG
Codique du poste comptable	068090
Code Collectivité	006
Code Budget	00
Produit à encaisser* (un seul produit**)	06 - 07 - 08 - 11 - 12 - 13 - 15 - 16 - 19
Délai de mise en ligne***	30 jours pour tous les produits à encaisser

Type d'accès :

Site DGFIP

Moyens de paiement :

Carte bancaire

Prélèvement

LOGIQUE (1 client par logique)	ROLE	TITRE
	ORMC	PES ASAP
Compte(s) d'imputation budgétaire ****		2743
		2748
		704
		752
		6419
		6459
		7022
		7035
		70611
		70612
		70613
		70619
		706811
		7068121
		7068129
		706813
		706814
		70682
		70683
		70684
		70688
		7088
		7513
		7518
		7533
		7535
		75886
	75888	
	755	
	70388	
	70878	
	75342	
	75343	
Code Établissement*****		
Code(s) recette*****		

* Annexe 8. Pour un produit, une imputation ou une nomenclature ne figurant pas dans TIPI Agent (Consultation Nomenclature / Imputation) contacter l'administrateur PayFiP.

** - Pour de nouveaux produits émis sous le même protocole, on utilise le même N° client PayFiP, obligation de remplir le formulaire « Ajout d'un contrat/produit supplémentaire ».

- Pour de nouveaux produits émis sous un autre protocole, obligation de demander un autre N° client PayFiP.

*** Durée pendant laquelle les titres ou articles de rôles seront payables en ligne (10 jours minimum à 360 jours maximum).

**** Clients « TITRE » seulement. Renseigner tous les comptes utilisés pour ce produit. Si l'imputation ne figure pas dans TIPI Agent (Consultation Nomenclature / Imputation), contacter l'administrateur PayFiP.

***** Ne concerne que les clients ROLMRE ou ORMC (pour le déterminer, cf guide des procédures).

Je soussignée, **Monsieur X**, Président de la Collectivité européenne d'Alsace, représentant légale de la Collectivité européenne d'Alsace, sollicite la possibilité de mettre en ligne les créances émises (titres exécutoires) par la collectivité désignée supra et relevant du budget principal de celle-ci et, pour ce faire, demande son adhésion à l'application PayFiP. Cette adhésion engage la collectivité à se conformer au cahier des charges joint à la convention d'adhésion.

Fait à

le

Le comptable assignataire

Le représentant de la collectivité adhérente

N° Client PayFiP	
N° Contrat CB	
N° ICS	FR02ZZZ627855

Visa du correspondant moyens de paiement